

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00395 Numéro SIREN : 433 763 059 Nom ou dénomination : A2M-ELEC
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2019 sous le numéro de dépôt B2019/004537

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/004537**
n° de gestion : **2000B00395**
n° SIREN : **433 763 059 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 13/08/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

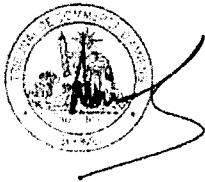
A2M-ELEC - Société par actions simplifiée
11 avenue de la Paix Bureau 12 80080 Amiens -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



401777

A2M ELEC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 11, Avenue de la paix bureau 12
80080 AMIENS
RCS AMIENS B 433 763 059

*En l'absence d'adhésion
le Président*


**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE
UNIQUE DU 30 MARS 2019**

L'an deux mille dix neuf, et le samedi trente mars , à AMIENS,

Monsieur AMAR MOUNINE

Propriétaire de la totalité des 80 actions de 100 Euros composant le capital social de la société
A2M ELEC,

Actionnaire unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul Président de la société, Monsieur Amar MOUNINE, actionnaire unique, a
établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30
septembre 2018 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la mention des conventions visées à l'article 223-19 al 1 du code de commerce,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve ces comptes tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 25 947,99 Euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 25 947,99 Euros, de la manière suivante :

bénéfice de l'exercice :25 947,99 Euros

Au compte « Autres Réserves » :25 947,99 Euros.

TROISIEME DECISION

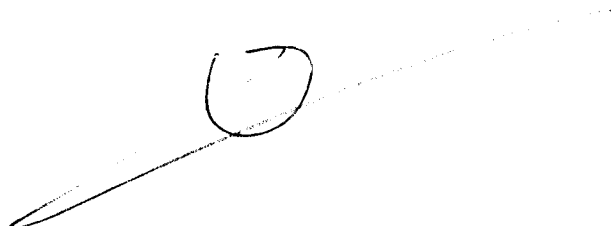
Conformément aux dispositions de l'article 223-19 al. 1 du code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et l'actionnaire unique, à savoir :

- rémunération du Président : 31 499 Euros

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' or 'Q' shape with a long, sweeping horizontal stroke extending to the left.

A2M ELEC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 11, Avenue de la paix bureau 12
80080 AMIENS
RCS AMIENS B 433 763 059

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018**

Monsieur Amar MOUNINE, actionnaire unique et président de la société **A2M ELEC**, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2018, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 239 436 Euros.

Ce chiffre d'affaires est constitué de :

- prestations de services pour 239 436 Euros, soit 100 % du chiffre d'affaires.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 204 896 Euros.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Locations immobilières : 5 648 Euros
- Honoraires : 4 474 Euros
- Carburants : 3 550 Euros

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 25 947,99 Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte-tenu des chiffres enregistrés au cours des premiers mois de l'exercice 2019, l'exercice 2019 devrait être conforme à l'exercice 2018.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2018.

1) Bilan

Les principaux postes du bilan figurent ci-après en annexe.

2) Compte de résultat

Le compte de résultat de l'exercice est reproduit ci-après en annexe.

3) Proposition d'affectation du résultat

Les comptes de l'exercice font ressortir un bénéfice de 25 947,99 Euros.

Ce résultat pourrait être affecté de la manière suivante :

ORIGINE

Bénéfice de l'exercice : 25 947,99 Euros

AFFECTATION

Autres Réserves : 25 947,99 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'associé unique rappelle il y a eu des distributions de dividendes au cours des différents exercices de la manière suivante :

2016 40 000 euros

2017 15 000 euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquès du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 al 1 DU CODE DE COMMERCE

En application de l'article L 223-19 al 1 du Code de Commerce, nous vous relatons les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions de l'associé unique :

- rémunérations du Président : 31 499 Euros

Fait à Amiens, le 1 Mars 2019

Le Président



A2M ELEC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 11, Avenue de la paix bureau 12
80080 AMIENS
RCS AMIENS B 433 763 059

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2019**

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve ces comptes tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 25 947,99 Euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 25 947,99 Euros, de la manière suivante :

bénéfice de l'exercice :25 947,99 Euros

Au compte « Autres Réserves » :25 947,99 Euros.

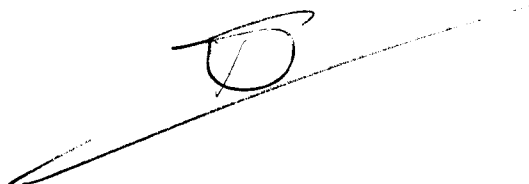
TROISIEME DECISION

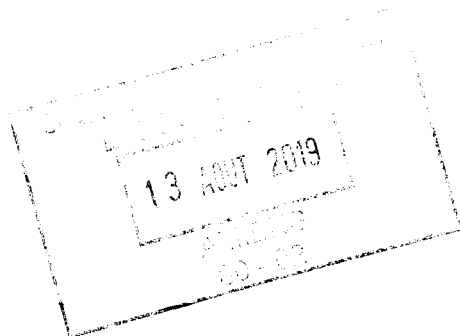
Conformément aux dispositions de l'article 223-19 al. 1 du code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et l'actionnaire unique, à savoir :

- rémunération du Président : 31 499 Euros

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra





Pomique Giffre Giffre
Le Directeur

SASU A2M ELEC

11 AVENUE DE LA PAIX
BUREAU N°12

80080 AMIENS

Exercice clos le : 30 septembre 2018

APE : 4321A

SIRET : 43376305900014

SECI
22 RUE LE NOTRE BP 21010

Tél : 0322956780

Fax : 0322891360

80010 AMIENS CEDEX 1

E-mail : EC@SECI.FR

SOMMAIRE

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

Attestation
Bilan BIC - Actif
Bilan BIC - Passif
Compte de résultat synthétique
Compte de résultat synthétique
Bilan - Actif détaillé
Bilan - Passif détaillé
Compte de résultat détaillé
Capacité d'autofinancement
Tableau de financement
Soldes Intermédiaires de Gestion
Liste des immobilisations
Etat des emprunts (Capital)
Réal simplifié

ATTESTATION

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SASU A2M ELEC

Pour l'exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	239 083 €
Chiffre d'affaires	239 436 €
Résultat net comptable	25 948 €

Fait à Amiens,
Le 20/12/2018.

Frédéric FREHAUT,
Expert-comptable.

BILAN BIC - ACTIF

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

ACTIF

	Valeurs au 30/09/18		Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	30/09/17
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires	893	893	
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations tech., matériel et outillages industriels	3 084	3 084	67
Autres immobilisations corporelles	23 092	23 092	
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations	30 000		30 000
Créances rattachées à des participations			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	338	338	338
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	57 408	27 069	30 405
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			8 015
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			2 101
Créances			
Clients (3)	34 966		34 966
Clients douteux, litigieux (3)			
Clients Factures à établir (3)			
Personnel et comptes rattachés (3)	8 000		8 000
Créances fiscales et sociales (3)	3 701		3 701
Autres créances (3)	2 101		2 101
Débiteurs divers (3)	14 724		14 724
Capital souscrit - appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Actions propres			
Autres titres			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	144 595		144 595
Charges constatées d'avance (3)	657		657
TOTAL ACTIF CIRCULANT	208 744	208 744	192 380
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Primes de remboursement des emprunts			
Écarts de conversion actif			
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	266 152	27 069	222 785

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN BIC - PASSIF

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 8 000)

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

SITUATION NETTE

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

Écarts de conversion passif

TOTAL GÉNÉRAL

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

Valeurs
au 30/09/18

Valeurs
au 30/09/17

8 000

8 000

800

800

117 188

115 737

50 118

50 118

25 948

10 821

202 055

185 477

202 055

185 477

260

167

260

2 673

5 724

11 018

360

180

30 685

23 269

37 028

37 308

239 083

222 785

37 028

37 308

167

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

	Du 01/10/17 Au 30/09/18	% CA	Du 01/10/16 Au 30/09/17	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	239 436	100	137 069	100	102 367	75
Montant net du chiffre d'affaires	239 436	100	137 069	100	102 367	75
Production stockée	-8 015	-3	8 015	6	-16 031	-200
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	87		1 727	1	-1 640	-95
Autres produits	7 676	3	54		7 622	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	239 184	100	146 865	107	92 318	63
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	97 587	41	44 694	33	52 893	118
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	20 574	9	20 596	15	-22	
Impôts, taxes et versements assimilés	2 822	1	2 522	2	300	12
Salaires et traitements	66 282	28	36 960	27	29 322	79
Charges sociales	17 072	7	12 122	9	4 950	41
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amort.	67		207		-140	-68
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	493		17 027	12	-16 534	-97
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	204 896	86	134 128	98	70 768	53
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	34 288	14	12 737	9	21 551	169
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Voir l'attestation de l'expert comptable

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

	Du 01/10/17 Au 30/09/18	% CA	Du 01/10/16 Au 30/09/17	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)	375				375	
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	375				375	
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER	375				375	
RÉSULTAT COURANT avant impôts	34 663	14	12 737	9	21 926	172
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	4 442	2	135		4 307	
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 442	2	135		4 307	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-4 442	-2	-135		-4 307	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	4 273	2	1 781	1	2 492	140
TOTAL DES PRODUITS	239 559	100	146 865	107	92 693	63
TOTAL DES CHARGES	213 611	89	136 044	99	77 567	57
Bénéfice ou Perte	25 948	11	10 821	8	15 127	140

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Voir l'attestation de l'expert comptable

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

ACTIF	Valeurs nettes au		Variation	
	30/09/18	30/09/17	en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires				
205000 CONCESS. BREVETS LICENCE	893.05	893.05		
280500 AMORT.CONCESSIONS BREVETS	-893.05	-893.05		
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériel et outillages indus.				
215400 MATERIEL ET OUTILLAGE	3 084.12	3 084.12		
281540 AMORT.MATERIEL ET OUTILL.	-3 084.12	-3 017.58	-66.54	-100.00
Autres immobilisations corporelles				
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	18 548.70	18 548.70		
218300 MATERIEL BUREAU ET INFO.	4 543.37	4 543.37		
281820 AMORT.MATERIEL TRANSPORT	-18 548.70	-18 548.70		
281830 AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.	-4 543.37	-4 543.37		
Immobilisations financières (2)				
Participations				
261000 TITRES PARTICIPATION	30 000.00	30 000.00		
Autres immobilisations financières				
275000 DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES	338.41	338.41		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	30 338.41	30 404.95	-66.54	-0.22
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
En cours de production (biens et services)				
335000 TRAVAUX EN COURS		8 015.31	-8 015.31	-100.00
Avances et acomptes versés sur commandes				
409000 FOURNISSEURS DEBITEURS		2 101.49	-2 101.49	-100.00
Créances (3)				
Clients (3)				
	34 965.91	39 349.32	-4 383.41	-11.14
Personnel et comptes rattachés (3)				
	8 000.00		8 000.00	
Créances fiscales et sociales (3)				
444000 IMPOTS SUR LES BENEFICES		2 428.00	-2 428.00	-100.00
445660 TVA/AUTR.BIENS SERV. DED.	1 432.85	948.66	484.19	51.04
445670 CREDIT DE TVA		1 623.00	-1 623.00	-100.00
445800 TVA A REGULARISER	604.85		604.85	
448700 ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	1 663.00	584.00	1 079.00	184.76
Autres créances (3)				
	2 101.49		2 101.49	
Débiteurs divers (3)				
	14 723.54		14 723.54	
467300 SAISIE ATTRIBUTION	14 723.54		14 723.54	
Disponibilités				
512500 CAISSE D'EPARGNE	74 595.30	36 632.78	37 962.52	103.63
512600 CE COMPTE EXCEDENT	70 000.00	100 046.91	-30 046.91	-30.03
Charges constatées d'avance (3)				
486000 CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	657.18	650.11	7.07	1.09
TOTAL ACTIF CIRCULANT	208 744.12	192 379.58	16 364.54	8.51
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	239 082.53	222 784.53	16 298.00	7.32

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

PASSIF	Valeurs au 30/09/18	Valeurs au 30/09/17	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 8 000.00)	8 000.00	8 000.00		
101300 CAP.SOUSCR. APPELE VERSE	8 000.00	8 000.00		
Réserves				
Réserve légale	800.00	800.00		
106110 RESERVE LEGALE	800.00	800.00		
Autres réserves	117 188.40	115 736.94	1 451.46	1.25
106800 AUTRES RESERVES	117 188.40	115 736.94	1 451.46	1.25
Report à nouveau	50 118.38	50 118.38		
110000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	50 118.38	50 118.38		
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	25 947.99	10 821.46	15 126.53	139.78
SITUATION NETTE	202 054.77	185 476.78	16 577.99	8.94
TOTAL CAPITAUX PROPRES	202 054.77	185 476.78	16 577.99	8.94
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)		166.80	-166.80	-100.00
512400 THEMISBANQUE		166.80	-166.80	-100.00
Emprunts et dettes financières diverses (3)	259.64	2 673.28	-2 413.64	-90.29
455100 CPTÉ CRT MOUNINE AMAR	259.64	2 673.28	-2 413.64	-90.29
Fournisseurs	5 723.60	11 018.20	-5 294.60	-48.05
Fournisseurs, factures non parvenues	360.00	180.00	180.00	100.00
Dettes fiscales et sociales	30 684.52	23 269.47	7 415.05	31.87
421000 REMUNER.DUES AU PERSONNEL	2 658.38	10 606.71	-7 948.33	-74.94
427000 PERSONNEL OPPOSITIONS	100.79	100.79		
431000 URSSAF	6 537.00	1 309.00	5 228.00	399.39
436000 CAISSES DE CONGES PAYES	1 574.00	345.00	1 229.00	356.23
437200 Mutuelle	435.07	258.91	176.16	68.04
437300 PRO BTP	1 124.36	831.27	293.09	35.26
438600 ORG.SOC. CHARGES A PAYER	1 248.00	1 248.00		
444000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 535.00		2 535.00	
445510 TVA A DECAISSER	6 910.00		6 910.00	
445710 TVA COLLECTÉE A 19.60 %	535.94	535.94		
445713 TVA COLLECTÉE 10%		145.70	-145.70	-100.00
445715 TVA COLLECTÉE 20%	5 282.67	5 746.03	-463.36	-8.06
445800 TVA A REGULARISER		617.81	-617.81	-100.00
448600 CHARGES A PAYER	1 743.31	1 524.31	219.00	14.37
TOTAL DETTES	37 027.76	37 307.75	-279.99	-0.75
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	239 082.53	222 784.53	16 298.00	7.32

(1) Dont à moins d'un an

37 027.76

37 307.75

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques

166.80

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

	Du 01/10/17 Au 30/09/18	% CA	Du 01/10/16 Au 30/09/17	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation						
Production vendue (biens et services)	239 436.39	100.00	137 069.31	100.00	102 367.08	74.68
706200 TRAVAUX 10%	2 500.00	1.04	6 424.91	4.69	-3 924.91	-61.09
706650 TRAVAUX 20%	236 936.39	98.96	126 134.40	92.02	110 801.99	87.84
706900 TRAVAUX AUTO-LIQUIDATION			4 510.00	3.29	-4 510.00	-100.00
Montant net du chiffre d'affaires	239 436.39	100.00	137 069.31	100.00	102 367.08	74.68
Production stockée	-8 015.31	-3.35	8 015.31	5.85	-16 030.62	-200.00
713350 VAR EN COURS TRX EN COURS	-8 015.31	-3.35	8 015.31	5.85	-16 030.62	-200.00
Reprises sur prov. (amorts), transf. charges	87.00	0.04	1 727.30	1.26	-1 640.30	-94.96
791000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT	87.00	0.04	1 727.30	1.26	-1 640.30	-94.96
Autres produits	7 675.72	3.21	53.56	0.04	7 622.16	
758000 PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	7 675.72	3.21	53.56	0.04	7 622.16	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	239 183.80	99.89	146 865.48	107.15	92 318.32	62.86
Charges d'exploitation						
Achats de mat. premières et autres appro.	97 587.02	40.76	44 694.08	32.61	52 892.94	118.34
601000 ACHATS MAT.1ERE ET FOURN.	97 587.02	40.76	44 694.08	32.61	52 892.94	118.34
Autres achats et charges externes	20 573.85	8.59	20 595.57	15.03	-21.72	-0.11
604000 ACH S/T ETUDES PREST SERVICES	304.54	0.13			304.54	
606200 CARBURANTS	3 549.51	1.48	2 344.93	1.71	1 204.58	51.37
606300 PETITES FOURNITURES	185.80	0.08	904.12	0.66	-718.32	-79.45
606400 FOURNITURES DE BUREAU	1 008.08	0.42	565.72	0.41	442.36	78.19
611000 SOUS-TRAITANCE			1 798.00	1.31	-1 798.00	-100.00
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	5 647.56	2.36	5 807.00	4.24	-159.44	-2.75
615520 ENTRETIEN VEHICULES	850.57	0.36	473.36	0.35	377.21	79.69
616000 PRIMES D'ASSURANCE	2 621.66	1.09	2 503.35	1.83	118.31	4.73
618100 DOCUMENTATION GENERALE	101.56	0.04	92.25	0.07	9.31	10.09
622600 HONORAIRES			5 139.53	3.75	-5 139.53	-100.00
622610 HONORAIRES SECI	4 474.16	1.87			4 474.16	
622700 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	137.21	0.06	15.47	0.01	121.74	786.94
623400 CADEAUX CLIENTELE	103.51	0.04	73.08	0.05	30.43	41.64
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	146.22	0.06			146.22	
626000 FRAIS POSTAUX ET TELECOM	77.55	0.03			77.55	
626100 AFFRANCHISSEMENTS	23.66	0.01	53.03	0.04	-29.37	-55.38
626200 TELECOMMUNICATIONS	464.92	0.19	200.82	0.15	264.10	131.51
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASS	877.34	0.37	624.91	0.46	252.43	40.39
Impôts, taxes et versements assimilés	2 821.63	1.18	2 522.05	1.84	299.58	11.88
631800 CCCA			107.16	0.08	-107.16	-100.00
633300 FORMATION PROFESSIONNELLE	541.63	0.23	329.89	0.24	211.74	64.19
633500 TAXE APPRENTISSAGE	433.00	0.18	296.00	0.22	137.00	46.28
635110 CONTRIB. ECO. TERRITORIALE	1 847.00	0.77	1 789.00	1.31	58.00	3.24
Salaires et traitements	66 281.56	27.68	36 959.75	26.96	29 321.81	79.33
641100 SALAIRES	59 812.56	24.98	34 746.75	25.35	25 065.81	72.14
641410 PLAN EPARGNE ENTREPRISE	722.00	0.30			722.00	
642000 COTIS.CAISSE CONGES PAYES	5 747.00	2.40	2 213.00	1.61	3 534.00	159.69
Charges sociales	17 071.99	7.13	12 122.14	8.84	4 949.85	40.83
645100 URSSAF	12 860.27	5.37	8 104.79	5.91	4 755.48	58.67
645200 COTISATIONS MUTUELLES	331.68	0.14	1 222.81	0.89	-891.13	-72.88
645300 PRO BTP	5 673.04	2.37	2 957.67	2.16	2 715.37	91.81
645400 ASSEDIC			487.87	0.36	-487.87	-100.00
647500 MEDECINE DU TRAVAIL	144.00	0.06	216.00	0.16	-72.00	-33.33
649000 CICE	-1 937.00	-0.81	-867.00	-0.63	-1 070.00	123.41

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

	Du 01/10/17 Au 30/09/18	% CA	Du 01/10/16 Au 30/09/17	% CA	Variation en valeur	en %
Dot. aux amortissements et dépréc.						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	66.54	0.03	206.99	0.15	-140.45	-67.85
681100 DOT. AMORT. IMMOB.	66.54	0.03	206.99	0.15	-140.45	-67.85
Autres charges	493.19	0.21	17 027.44	12.42	-16 534.25	-97.10
654400 PERTES/CREANCES IRR.EX.ANTERI.			16 992.46	12.40	-16 992.46	-100.00
658000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	493.19	0.21	34.98	0.03	458.21	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	204 895.78	85.57	134 128.02	97.85	70 767.76	52.76
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	34 288.02	14.32	12 737.46	9.29	21 550.56	169.19
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
D'autres val. mob et créances d'actif immo.	375.00	0.16			375.00	
762000 PROD AUTRE IMMO FINANCIERES	375.00	0.16			375.00	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	375.00	0.16			375.00	
Charges financières						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER	375.00	0.16			375.00	
RÉSULTAT COURANT	34 663.02	14.48	12 737.46	9.29	21 925.56	172.13
Produits exceptionnels						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	4 442.03	1.86	135.00	0.10	4 307.03	
671200 AMENDES ET PENALITES	201.00	0.08	135.00	0.10	66.00	48.89
671800 AUTRES CHG EXCEPT.	4 241.03	1.77			4 241.03	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 442.03	1.86	135.00	0.10	4 307.03	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-4 442.03	-1.86	-135.00	-0.10	-4 307.03	
Impôt sur les bénéfices	4 273.00	1.78	1 781.00	1.30	2 492.00	139.92
695000 IMPOTS S/ BENEFICES	4 273.00	1.78	1 781.00	1.30	2 492.00	139.92
TOTAL DES PRODUITS	239 558.80	100.05	146 865.48	107.15	92 693.32	63.11
TOTAL DES CHARGES	213 610.81	89.21	136 044.02	99.25	77 566.79	57.02
Bénéfice ou Perte	25 947.99	10.84	10 821.46	7.89	15 126.53	139.78

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

	Valeur au 30/09/18	Valeur au 30/09/17
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	27 085	28 191
+ Transferts de charges d'exploitation	87	1 727
+ Autres produits d'exploitation	7 676	54
- Autres charges d'exploitation	493	17 027
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
+ Produits financiers	375	
- Reprises sur Provisions financières		
- Charges financières		
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières		
+ Produits exceptionnels		
- Produits des cessions d'éléments d'actif		
- Subventions d'investissement rapportées au résultat		
- Reprises sur dépréciations ou provisions exceptionnelles		
- Charges exceptionnelles	4 442	135
+ Valeur comptable des immobilisations cédées		
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles		
- Participation des salariés aux résultats d'entreprise		
- Impôts sur les bénéfices	4 273	1 781
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	26 015	11 028
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	67	207
+ Reprises sur amortissements et provisions		
+ Résultat sur cessions d'éléments d'actif immobilisés		
+ Subventions d'investissement rapportées au résultat		
RÉSULTAT NET COMPTABLE	25 948	10 821

TABLEAU DE FINANCEMENT

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	9 370	Capacité d'autofinancement	26 015
		= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	26 015
Acquisitions d'immobilisations		Cessions d'immobilisations	
Immobilisations incorporelles		Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles		Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières		Immobilisations financières	
Prélèvements des comptes courants	2 414	Apports comptes courants	
Diminution des capitaux propres		Augmentation des capitaux propres	
		Subvention investissement	
Emprunts remboursés (capital)		Emprunts réalisés	
TOTAL EMPLOIS	11 784	TOTAL RESSOURCES	26 015

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL

diff. entre les cpts permanents et les actifs immobilisés

a augmenté de 14 231

Augmentation actif circulant	8 449	Diminution actif circulant	
Diminution dettes		Augmentation dettes	2 300
TOTAL	8 449	TOTAL	2 300

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

diff. entre l'actif renouvelé souvent et les dettes non fin.

a augmenté de 6 148

Augmentation de la trésorerie	8 082	Diminution de la trésorerie	
-------------------------------	-------	-----------------------------	--

VARIATION DE TRÉSORERIE

(= Fonds de roulement - besoin en fonds de roulement)

a augmenté de 8 082

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

	Du 01/10/17 Au 30/09/18	en %	Du 01/10/16 Au 30/09/17	en %	Variation en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	239 436	100	137 069	100	102 367	75
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des march. vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	239 436	103	137 069	94	102 367	75
+ / - Production stockée	-8 015	-3	8 015	6	-16 031	-200
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	231 421	100	145 085	100	86 336	60
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	231 421	100	145 085	100	86 336	60
- Matières premières	97 587	42	44 694	31	52 893	118
- Sous-traitance (directe)	305				305	
MARGE DE PRODUCTION	133 530	58	100 391	69	33 139	33
MARGE BRUTE TOTALE	133 530	58	100 391	69	33 139	33
- Autres achats	4 743	2	3 815	3	929	24
- Charges externes	15 526	6	16 781	12	-1 255	-7
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	113 260	47	79 795	58	33 465	42
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 822	1	2 522	2	300	12
- Salaires et traitements	66 282	28	36 960	27	29 322	79
- Charges sociales	17 072	7	12 122	9	4 950	41
Total	-86 175	-36	-51 604	-38	-34 571	67
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	27 085	11	28 191	21	-1 106	-4
Reprises sur dép., prov., amortis						
+ Transferts de charges d'exploitation	87		1 727	1	-1 640	-95
+ Autres produits d'exploitation	7 676	3	54		7 622	
- Dotations amort. et dépréciations	67		207		-140	-68
- Autres charges d'exploitation	493		17 027	12	-16 534	-97
Total	7 203	3	-15 454	-11	22 657	-147
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	34 288	14	12 737	9	21 551	169
Opérations en commun						
+ Produits financiers	375				375	
- Charges financières						
Total	375				375	
RÉSULTAT COURANT	34 663	14	12 737	9	21 926	172
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)	4 442	2	135		4 307	
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	4 273	2	1 781	1	2 492	140
Total	-8 715	-4	-1 916	-1	-6 799	355
RÉSULTAT EXERCICE	25 948	11	10 821	8	15 127	140

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

LISTE DES IMMOBILISATIONS

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

Calcul des amortissements à date du

Transfert des amortissements à date du 30/09/2018

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	AMORTISSEMENTS					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	
205000 CONCESS. BREVETS LICENCE										
1	DEAL ELEC	20/01/04	190	1	100	Lin	E	190 E	E	190
2	FACEN - LOGICIEL DE DE	14/03/05	703	1	100	Lin	E	703 E	E	703
	Cumul du compte	205000	893				E	893 E	E	893
	(hors cessions)		893				E	893 E	E	893
215400 MATERIEL ET OUTILLAGE										
2	QUINC. PICARDE - 3 PER	31/01/04	1 023	4	25	Lin	E	1 023 E	E	1 023
3	DARTY - REFRIGERATEUR	15/06/04	110	5	20	Lin	E	110 E	E	110
4	QUINC. PICARDE - RAINU	31/10/05	785	5	20	Lin	E	785 E	E	785
5	QUINC. PICARDE - MARTE	30/04/07	635	5	20	Lin	E	635 E	E	635
6	QUINC. PICARDE - AGRA	31/03/14	532	4	25	Lin	E	466 E	67 E	532
	Cumul du compte	215400	3 084				E	3 018 E	67 E	3 084
	(hors cessions)		3 084				E	3 018 E	67 E	3 084
218200 MATERIEL DE TRANSPORT										
1	RENAULT MASTER 1970W	17/04/02	8 349	3	33	Lin	E	8 349 E	E	8 349
3	CITROEN BERLINGO AP-3	20/01/11	2 300	3	33	Lin	E	2 300 E	E	2 300
4	BERLINGO CTTE CB-980-J	20/10/12	7 900	3	33	Lin	E	7 900 E	E	7 900
	Cumul du compte	218200	18 549				E	18 549 E	E	18 549
	(hors cessions)		18 549				E	18 549 E	E	18 549
218300 MATERIEL BUREAU ET INFO										
5	TOP OFFICE - PHOTOCOP	09/10/02	1 273	4	25	Lin	E	1 273 E	E	1 273
6	DARTY - ERICSSON T 68	14/12/02	382	3	33	Lin	E	382 E	E	382
7	DARTY - IMPRIMANTE	13/05/04	175	4	25	Lin	E	175 E	E	175
8	SAMARA INFO - SONY PC	18/11/04	2 297	4	25	Lin	E	2 297 E	E	2 297
9	conforama pc	09/02/15	416	2	50	Lin	E	416 E	E	416
	Cumul du compte	218300	4 543				E	4 543 E	E	4 543
	(hors cessions)		4 543				E	4 543 E	E	4 543
261000 TITRES PARTICIPATION										
1	Caisse Epargne Parts (15	12/07/17	30 000			Na	E	E	E	30 000
	Cumul du compte	261000	30 000				E	E	E	30 000
	(hors cessions)		30 000				E	E	E	30 000

LISTE DES IMMOBILISATIONS

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	AMORTISSEMENTS					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	
275000 DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES										
1	CCI AMIENS	05/04/01	102			Na	E	E	E	102
2	GFF FLANDRES DEPOT D	08/12/05	5			Na	E	E	E	5
3	ACTUALISATION DEPOT G	01/01/04	21			Na	E	E	E	21
4	ACTUALISATION DEPOT G	05/12/07	38			Na	E	E	E	38
5	DEPOT GARANTIE GFF 01	01/10/06	36			Na	E	E	E	36
6	ACTUALISATION DEPOT G	11/04/07	49			Na	E	E	E	49
7	ACTUAL. DEPOT GARANTI	05/12/08	70			Na	E	E	E	70
8	ACTUAL. DEPOT GARANTI	28/11/11	17			Na	E	E	E	17
Cumul du compte		275000	338			E		E	E	338
(hors cessions)			338			E		E	E	338
CUMUL TOUS COMPTES			Valeur d'acquisition			Amortissements			Valeur nette fin d'exercice	
				antérieurs			de l'exercice	cumulés		
			57 408	E	27 003	E	67	E	27 069	30 338
				D		D		D		
(hors cessions)			57 408	E	27 003	E	67	E	27 069	30 338
				D		D		D		

ETAT DES EMPRUNTS (CAPITAL)

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

(1) K : à 1 an maximum à l'origine

(2) K : à plus de 1 an maximum à l'origine

Compte	Désignation		Catégorie	Per.	Remboursement		(1) - 1an	(1)1 à 5ans	(1) + 5ans	Int. courus	
N° d'emprunt	Dt Début	Dt Fin	Mt Emprunt	K. restant	Durée	Exercice antérieur	En retard	(2)	(2)	Ass. courues	
CUMUL TOUS COMPTES			Mt Emprunt	K. restant		Remboursement		(1) - 1 an	(1)1 à 5ans	(1) + 5 ans	Int. courus
						Exercice antérieur	En retard	(2)	(2)	(2)	Ass. courues
						K	K				
						K	I				



N° 11084* 19

Formulaire obligatoire

(art. 223-16 du Code général des impôts)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'inscrire à date du service

Exercice ouvert le	01/10/17	et clos le	30/09/18	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0.B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SASU A2M ELEC 11 AVENUE DE LA PAIX BUREAU N°12 80080 AMIENS	
SIRET 4 3 3 7 6 3 0 0 5 9 0 0 0 1 4	Mél : a2mlecmahti@sfr.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées Travaux d'installation électrique	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		28 485	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil	
SECI 22 RUE LE NOTRE BP 21010 80010 AMIENS CEDEX 1			
Tél : 0322956780		Tél :	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné		Identité du déclarant	
N° d'agrément du CGA		Date : 20/12/18 Lieu : Amiens	
		Qualité et nom du signataire : Président Amar MOUNINE	
Tél :		Signature	

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS						
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	9 370	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	9 370

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALEES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	39 392	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SASU A2M ELEC					Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 11 AVENUE DE LA PAIX BUREAU N°1 80080 AMIENS						
Numéro SIRET* 43376305900014						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12					Durée de l'exercice précédent* 12	
					Exercice N clos le 30/09/2018	
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2
					Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	893	016	893
	Immobilitisations corporelles *		028	26 176	030	26 176
	Immobilitisations financières * (1)		040	30 338	042	30 338
	Total I (5)		044	57 408	048	27 069
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	34 966	070	34 966
		Autres* (3)	072	28 526	074	28 526
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	144 595	086	144 595
	Charges constatées d'avance *		092	657	094	657
	Total II		096	208 744	098	208 744
Total général (I + II)		110	266 152	112	27 069	
					Exercice N NET 1	
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	8 000	
	Ecart de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	800	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)			132	117 188	
	Report à nouveau			134	50 118	
	Résultat de l'exercice			136	25 948	
	Provisions réglementées			140		
Total I			142	202 055		
Provisions pour risques et charges			Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	6 084	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 260)			172	30 944	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	37 028		
Total général (I + II + III)			180	239 083		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A2M ELEC

Néant ☐

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

Exercice N clos le
30/09/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue { biens services *		dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
				217		218	239 436
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	-8 015
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	7 763
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	239 184
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	97 587
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	20 574
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	1 847			244	2 822
	Rémunérations du personnel*					250	66 282
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	17 072
	Dotations aux amortissements*					254	67
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	493
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	204 896

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	375		Charges financières (V)		270	34 288
Produits exceptionnels				(IV)		290	
Charges exceptionnelles (VI) {						300	4 442
	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	4 273

2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)

						310	25 948
--	--	--	--	--	--	-----	--------

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

25 948

314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	4 273		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	201
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 (undécies))	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990		
	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350 1 937
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

352

28 485

354

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

370

28 485

372

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 392 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		SASU A2M FLEC		Néant ☐ *					
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	893	412		414		416	893		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 084	442		444		446	3 084		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	18 549	462		464		466	18 549		
	Autres immobilisations corporelles	470	4 543	472		474		476	4 543		
Immobilisations financières		480	30 338	482		484		486	30 338		
TOTAL		490	57 408	492		494		496	57 408		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	893	502		504		506	893		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 018	532	67	534		536	3 084		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	18 549	552		554		556	18 549		
	Autres immobilisations corporelles	560	4 543	562		564		566	4 543		
TOTAL		570	27 003	572	67	574		576	27 069		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations		590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise <u>SASU A2M ELEC</u>										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																					
A NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions reprises de l'exercice				Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600			602			604			606								
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %			601			603			605			607								
	Autres provisions réglementées *			610			612			614			616								
Provisions pour risques et charges				620			622			624			626								
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630			630			634			636								
	Sur stocks et en cours			640			640			644			646								
	sur clients et comptes rattachés			650			642			654			656								
	Autres provisions pour dépréciation			660			652			664			666								
TOTAL				680			682			684			686								
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
		Dotations		Reprises																	
Immob. incorporelles	700		705																		
Terrains	710		715																		
Constructions	720		725																		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																		
Inst. générales agencements amén. div.	740		745																		
Matériel de transport	750		755																		
Autres immobilisations corporelles	760		765																		
TOTAL		770		775																	
										Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780											
II DÉFICITS REPORTABLES										III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995											
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996											
Déficits reportables				984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA															
Déficits de l'exercice				860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129											
Total des déficits restant à reporter				870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L 3113-1 et L 3211-1 du Code des Transports)				800											
VI DIVERS																					
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381											
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *										380											
N° du centre de gestion agréé										388											
Montant de la TVA collectée										374		47 637									
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378		22 715									
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399											
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398											
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397											

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOI-SD.

Désignation de l'entreprise : SASU A2M ELEC		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2017		et clos le : 30/09/2018	
Durée en nombre de mois		12	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	239 436	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	239 436	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	7 676	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	-8 015	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	87	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	-252	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	97 587	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	14 926	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	5 648	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	493	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	118 654	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	120 530	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	120 530	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case 117. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD)			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	239 436	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Période de référence	024	0 1 / 1 0 / 2 0 1 7	160 3 0 / 0 9 / 2 0 1 8
Date de cessation	186		
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376	2	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	2	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOI-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.			

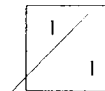


(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 300918

N° SIRET 43376305900014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A2M ELEC

ADRESSE (voie) 11 AVENUE DE LA PAIX BUREAU N°12

CODE POSTAL 80080 VILLE AMIENS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	80

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique MOUNINE Prénom(s) Amar
 Nom marital MOUNINE % de détention 100.0000 Nb de parts ou actions 80.00
 Naissance : Date 14/06/1974 N° Département 80 Commune AMIENS Pays France
 Adresse : N° 1 Voie Rue Gustave Charpentier
 Code Postal 80000 Commune AMIENS Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT

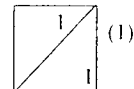


Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)


☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 300918

N° SIRET 43376305900014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A2M ELEC

ADRESSE (voie) 11 AVENUE DE LA PAIX BUREAU N°12

CODE POSTAL 80080

VILLE AMIENS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne 330)	
Amendes et pénalités		201
TOTAL		201

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne 350)	
CICE		1 937
TOTAL		1 937

Désignation de l'entreprise SASU A2M ELEC
Numéro de siret 43376305900014

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Désignations	Montant
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	1 663
Total des produits à recevoir	1 663

Désignation de l'entreprise SASU A2M ELEC
Numéro de siret 43376305900014

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Désignations	Montant
LOC GARAGE FNP LOC GARAGE 2T18 ET 3T18	360
Total des charges à payer	360

Désignation de l'entreprise SASU A2M ELEC
Numéro de siret 43376305900014

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
BERLINGO ASS MARCH TRANS BERLINGO ET A			188		
RC PRO CCA RC PRO CCA			469		
Total des charges constatées d'avance			657		

Désignation de l'entreprise SASU A2M ELEC
Numéro de siret 43376305900014

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Désignation de l'entreprise SASU A2M ELEC
 Numéro de siret 43376305900014

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
SASU A2M ELEC 11 AVENUE DE LA PAIX BUREAU N°12 80080 AMIENS	43376305900014	4321A
Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)		

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	28 485
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	28 485
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		28 485
l	III BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 33 1/3 % (total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus value nette à long terme de l'exercice. En cas d'imputation de moins values nettes à long terme d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Désignation de l'entreprise SASU A2M ELEC
Numéro de siret 43376305900014

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS RÉPARTITION DU CAPITAL
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	43376305900014	4321A
SASU A2M ELEC 11 AVENUE DE LA PAIX BUREAU N°12 80080 AMIENS	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % de participation détenu dans la société mentionnée colonne (a)

Désignation de l'entreprise SASU A2M ELEC
Numéro de siret 43376305900014

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS RÉPARTITION DU CAPITAL
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUES, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation
--	------------------------------

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération (1)	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération
------------------------------	--	---------------------------	--

(1) cession, souscription au capital, annulation, rachat

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CRÉDIT IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 *quater* C du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année civile 2017

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n°2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Nom et prénoms ou dénomination de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SASU A2M ELEC	433763059

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2017
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (<i>reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,¹ hors rémunérations versées dans les DOM</i>)	1	12 262
Montant du crédit d'impôt (<i>ligne 1 x 7 %</i>)	2	858
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 7%) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (<i>ligne 2 + ligne 3b</i>)	4	858
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 5 x 9%</i>) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9%) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt majoré sur rémunération versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 6 + ligne 7b</i>)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 12</i>)	9	
Montant total du crédit d'impôt (<i>ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9</i>)	10	858
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9%.

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
TOTAL				12

III - CADRE A SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
Total				

IV - TOTALISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	858
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro.	15	858
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	858

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	18	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 19 : - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro.	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n°2573-SD	22	

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n°2042-C-PRO (case 8TI. ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Formulaire
Obligatoire

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018 ou Année : 2017													
Dénomination de l'entreprise : SASU A2M ELEC									Néant ☐				
SIREN de l'entreprise		4	3	3	7	6	3	0	5	9	PME au sens communautaire	Cocher la case	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés											Cocher la case		
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôts sont déclarés :													
SIREN de la société déclarante													
Dénomination de la société mère :													
SIREN de la société mère													
1. RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)													
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES													
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)													
CRÉANCES REPORTABLES													
Réduction d'impôt en faveur du mécénat													
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.													
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7% ²] + [ligne 2 x 9% ²] + [(ligne 3 x 7%] ² + [ligne 4 x 9%] ²) x 10/90 + ligne 5)											858		
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM													
dont montant préfinancé													
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM											1	12 262	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2.5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM											2		
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.											3		
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.											4		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés											5		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE													
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise													
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés													

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 7% et de 9% pour les rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

NOUVEAUTES

- A compter du 1er janvier 2018, le formulaire n°2069-RCI-SD doit être souscrit obligatoirement par voie électronique (article 1649 quater B quater du CGI modifié par la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

- Le taux du CICE passe de 6% à 7% pour les rémunérations versées en 2017 (article 244 *quater* C du CGI). Le taux reste à 9% pour les rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

INFORMATIONS

Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'Etat :

- case "dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM" (CICE à taux majoré dans les DOM prévu à l'article 244 *quater* C du CGI);

- case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM" (article 244 *quater* B du CGI);

- case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif" (article 244 *quater* W du CGI)